

de vieillesse, cette dernière est versée à l'institution qui leur laisse au minimum \$22.50 mensuellement pour leurs menus frais.

La condition primordiale pour occuper un de ces logements, outre le fait d'avoir 65 ans pour les deux sexes, est de pouvoir vivre normalement en locataire. c'est-à-dire pouvoir préparer soi-même ses repas.

En cas d'indispositions ou de soins permanents à recevoir, le service des soins infirmiers dispose d'une soixantaine de personnes qualifiées; on relève aussi parmi les diverses commodités offertes aux locataires: trois ascenseurs automatiques, un salon à chaque étage, une chapelle, une salle polyvalente pour les activités de groupe, une salle de bricolage, un local réservé au blanchissage, un salon de coiffure pour hommes et dames et, détail important pour les "sportifs", une piscine couverte et climatisée.

LES EXPORTATIONS DU CANADA (SEPTEMBRE 1979)

D'après les chiffres établis par le Bureau fédéral de la statistique, les exportations en septembre se sont élevées à 1,350 millions de dollars, soit 50 millions (3.8%) de plus qu'un an auparavant. A l'exception d'une baisse de 50 millions de dollars portant sur les exportations vers les États-Unis, les expéditions à destination des autres pays se sont accrues. L'augmentation sensible (27 millions de dollars ou 35%) des exportations vers la Grande-Bretagne est attribuable en partie aux arrêts de travail survenus dans l'industrie minière du Canada durant l'été de 1969. Les exportations vers l'Amérique latine se sont accrues d'environ 20 millions de dollars et celles à destination des autres pays, de quelque 35 millions de dollars. Les exportations de blé ont augmenté de 38 millions de dollars et celles de minerais et d'alliages de cuivre et de nickel, de quelque 42 millions. Les expéditions de pétrole brut, de bois d'oeuvre, d'aéronefs et de pièces ont légèrement augmenté. Les exportations de produits pour automobiles ont cependant diminué de plus de 60 millions de dollars, tandis qu'en ce qui concerne les exportations de pâte, de papier journal et d'alliages d'aluminium, les diminutions ont été plus modérées.

Les exportations des neuf premiers mois de 1970 ont atteint 12,477 millions de dollars, soit 1,598 millions (14.7%) de plus que durant la période correspondante de 1969 (10,879 millions de dollars). L'accroissement des expéditions vers les États-Unis représentait 30% de l'augmentation totale, et l'accroissement de celles à destination des pays du Commonwealth et des pays bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée, 24%. Compte tenu des variations saisonnières, les exportations en septembre ont été estimées à 1,391 millions de dollars, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à août, mais une légère diminution par rapport aux mois précédents de 1970.

NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LES FILIALES DE COMPAGNIES ÉTRANGÈRES

A l'occasion de la sanction royale donnée aux modifications apportées à la Loi sur les corporations canadiennes, le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, a déclaré que ces modifications constituaient un très important pas en avant pour une meilleure compréhension des problèmes créés par la propriété étrangère au Canada.

La portée de ces modifications sera de faire en sorte que, pour la première fois, seront rendus publics les états financiers d'importantes compagnies incorporées au Canada en compagnies privées, en vertu de la Loi fédérale, mais filiales d'intérêts américains. Le ministre a aussi insisté sur l'utilité des renseignements de caractère économique que cette mesure rendrait accessibles au grand public.

"Le Gouvernement, les citoyens, les économistes, les investisseurs et les créanciers tireront profit du fait de pouvoir savoir comment de larges concentrations de capital sont utilisées," a dit Monsieur Basford. Il a insisté sur le fait qu'il existe encore une lacune importante dans ce domaine en ce que les nouvelles dispositions de la Loi traitant de divulgation des états financiers ne s'appliqueront qu'aux compagnies à charte fédérale. "Nous ignorons encore tout d'un grand nombre de compagnies privées incorporées en vertu des différentes lois provinciales", a-t-il dit.

"A moins que les provinces nous imitent dans ce domaine, il nous faudra considérer recourir à d'autres moyens pour obtenir que l'obligation de divulguer des renseignements financiers s'applique d'une façon uniforme à toutes les compagnies d'une certaine importance économique. Des dispositions ont été insérées dans la Loi pour empêcher que la révélation de leurs états financiers ne porte préjudice aux intérêts des compagnies à charte fédérale dans ces cas où celles-ci entrent en compétition avec des compagnies à charte provinciale qui, elles, ne sont pas dans l'obligation de divulguer leurs états financiers", a ajouté le ministre.

SUBVENTION À LA CROIX-ROUGE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a autorisé l'octroi d'une subvention fédérale de \$18,638 à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour l'aider à mettre sur pied un programme national de sécurité nautique.

Le projet triennal de la Croix-rouge groupera les programmes actuels de sécurité nautique en un seul programme d'enseignement des mesures de sécurité nautique et des techniques de sauvetage. La *Royal Life Saving Society* collaborera à l'élaboration du programme.

La subvention défraiera une partie du coût des conférences techniques, de l'administration et de la préparation des manuels, affiches et dépliants.